

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 MARS 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **05 mars à vingt heures trente**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du conseil municipal de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : 24 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : **19**, Présents : **12**, Votants : **16**,

PRÉSENTS : M. BREUIL J-L., M. GEOFFROID V., M. VALADE R. ; M. MAGNE A-P., CESSAC J-B., M. DEMONEIN J-M ; M. DELPIT M. ; Mme LAJUGIE Y., ; Mme LASSERRE M., M. DELPIT G. ; Mme RENAUDIE N. ; Mme BERTHELOT-ROULLAND S.

EXCUSÉ(E)S: M. BARJOT V., Mme LAJOINIE S. ; Mme ESPIAUT E.; NOUET M. ; Mme DE VIDO M-P. ; M. BARCONNIERE D., M. HAMELIN J.

Mme ESPIAUT Emmanuelle a donné procuration à M. GEOFFROID Vincent.

Mme DE VIDO Marie-Pierre a donné procuration à M. DELPIT Michel.

M. NOUET Michel a donné procuration à M. VALADE Robert.

M. HAMELIN Jean a donné procuration à M. BREUIL Jean-Louis.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **M. BREUIL Jean-Louis** est désigné secrétaire de séance.

Les différents points à l'ordre du jour seront peut-être abordés dans le désordre.

Ordre du jour :

1/Approbation du procès-verbal du Conseil municipal de février 2025

2/ Présentation et vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2024 pour les budgets :

- Logements
- Lotissement
- Régie de transport scolaire
- Multiple rural
- Budget principal de la commune

3/ Ouverture spéciale de crédits pour pouvoir payer des factures d'investissement avant le vote du budget 2025.

4/ Renouvellement de la ligne de trésorerie

5/Divers

Introduction

Une minute de silence est observée à la demande de Vincent GEOFFROID en l'honneur de Sébastien LEPETIT ancien sous-préfet de Sarlat.

Présentation de Anita qui va sous-louer la cuisine des trois rapiettes pour assurer la partie restauration du 15 juin au 14 septembre. Elle fera des repas le midi 4 à 5 fois par semaine, une soirée tapas par semaine et sera ouverte selon les événements de l'été un peu plus si besoin. Problème de l'assurance à vérifier. Conditions de sous-traitance à définir.

La mairie a demandé le renouvellement de ses agréments pour accueillir des services civiques cette année dont un en collaboration avec SAFSI, les amis de St Amand, Ecocycle.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal de février 2025

Le conseil municipal adopte le procès-verbal du conseil municipal de février à l'unanimité.

2/ Présentation et vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2024

LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Monsieur GEOFFROID Vincent le Maire**, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice **2024 du budget LOTISSEMENT de la commune de COLY-SAINT-AMAND** :

- **Adopte le compte de gestion dressé par Monsieur LECHEVALIER Fabrice, Trésorier, sans observation ni réserve.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Monsieur VALADE Robert**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2024 du budget LOTISSEMENT de la Commune de COLY-SAINT-AMAND**, dressé par **Monsieur Vincent GEOFFROID, Maire délégué de l'ancienne Commune de SAINT-AMAND DE COLY et Maire de la Commune nouvelle COLY-SAINT-AMAND**, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « Lotissement », lequel se résume ainsi en euros :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés		32 141.98	19 693.81		19 693.81	32 141.98
Opérations de l'exercice	17 119.46	23 333.33	0	17 119.46	17 119.46	40 452.79
Totaux	17 119.46	55 475.31	19 693.81	17 119.46	36 813.27	72 594.77
Résultats de clôture	17 119.46	55 475.31	19 693.81	17 119.46	36 813.27	72 594.77
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		38 355.85	2 574.35			35 781.50
Résultats définitifs		38 355.85	2 574.35			35 781.50

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur Le Maire annonce les résultats à la clôture de l'exercice 2024 du budget Lotissement et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2024 comme suit :

<u>I/ FONCTIONNEMENT</u>	
1/ Résultat reporté (N-1)	32 141.98€
2/ Résultat de l'exercice	6 213.87€
3/ Situation nette au 31/12	38 355.85€
<u>II/ INVESTISSEMENT</u>	
4/ Résultat reporté (N-1)	- 19 693.81 €
5/ Résultat de l'exercice	17 119.46€
6/ Situation nette au 31/12	- 2 574.35€
(à reporter ligne 001 du budget d'investissement)	
7/ Solde des restes à réaliser	0€

8/Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser - 2 574.35€

III AFFECTATION DU RESULTAT

(à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)

9 /Total du titre au compte 1068 0.00€

10/ Résultat de fonctionnement 38 355.85€

(à reporter ligne 002)

MULTIPLE RURAL

Le Conseil Municipal sous la présidence du **Maire Vincent GEOFFROID** délibérant sur le compte de gestion du budget MULTIPLE RURAL 2024 :

- **Adopte le compte de gestion dressé par Monsieur LECHEVALIER Fabrice, Trésorier, sans observation ni réserve.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Monsieur VALADE Robert**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2024 du budget MULTIPLE RURAL de la Commune de COLY-SAINT-AMAND**, dressé par **Monsieur Vincent GEOFFROID, Maire délégué de l'ancienne Commune de SAINT-AMAND DE COLY et Maire de la Commune nouvelle COLY-SAINT-AMAND**, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « Multiple Rural », lequel se résume ainsi en euros:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés			6 445.17		6 445.17	
Opérations de l'exercice	5 834.87	8 400.00	6 333.32	6 445.17	12 168.19	14 845.17
Totaux	5 834.87	8 400.00	12 778.49	6 445.17	18 613.36	14 845.17
Résultats de clôture		2 565.13	6 333.32		3 768.19	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	5 834.87	8 400.00	12 778.49	6 445.17	18 613.36	14 845.17
Résultats définitifs		2 565.13	6 333.32		3 768.19	

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur Le Maire annonce les résultats de clôture de l'exercice 2024 du budget Multiple Rural et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2024 comme suit :

I/ FONCTIONNEMENT

1/ Résultat reporté (N-1) 0 €

2/ Résultat de l'exercice 2 565.13€

3/ Situation nette au 31/12 2 565.13€

II/ INVESTISSEMENT

4/ Résultat reporté (N-1) - 6 445.17 €

5/ Résultat de l'exercice 111.85€

6/ **Situation nette au 31/12 - 6 333.32€**

(à reporter ligne 001 du budget d'investissement)

7/ Solde des restes à réaliser 0.00€

8/Résultat d'investissement après incorporation - 6 333.32€

des restes à réaliser

III AFFECTATION DU RESULTAT

(à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)

09/ Obligatoire pour le montant du déficit d'investissement

10/ Facultative au-delà du déficit d'inv. constaté

11/ **Total du titre au compte 1068** **2 565.13€**

12/ **Résultat de fonctionnement** **0.00€**

(à reporter ligne 002)

REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Monsieur GEOFFROID Vincent**, délibérant sur le compte de Gestion de l'exercice **2024 du budget REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE**,

- **Adopte** le compte de gestion dressé par M. Fabrice LECHEVALIER, Trésorier, sans observation ni réserve.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Monsieur VALADE Robert**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2024 du budget REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE de la Commune de COLY-SAINT-AMAND**, dressé par **Monsieur Vincent GEOFFROID, Maire délégué de l'ancienne Commune de SAINT-AMAND DE COLY et Maire de la Commune nouvelle COLY-SAINT-AMAND**, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « Régie de transport scolaire », lequel se résume ainsi en euros:**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés		9 355.58	981.24		981.24	9 355.58
Opérations de l'exercice	31 251.81	20 328.82	5 456.74	8 121.24	36 708.55	28 450.06
Totaux	31 251.81	29 684.40	6 437.98	8 121.24	37 689.79	37 805.64
Résultats de clôture	1 567.41			1 683.26		115.85
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	31 251.81	29 684.40	6 437.98	8 121.24	37 689.79	37 805.64
Résultats définitifs	1 567.41			1 683.26		115.85

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur Le Maire annonce les résultats de clôture de l'exercice 2024 du budget Régie de transport scolaire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2024 comme suit :

I/ FONCTIONNEMENT

1/ Résultat reporté (N-1) 9 355.58€

2/ Résultat de l'exercice -10 922.99€

3/ Situation nette au 31/12 -1 567.41€

II/ INVESTISSEMENT

4/ Résultat reporté (N-1) 981.24 €

5/ Résultat de l'exercice 2 664.50€

6/ **Situation nette au 31/12 1 683.26€**

(à reporter ligne 001 du budget d'investissement)

7/ Solde des restes à réaliser	0.00€
8/Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser	1 683.26€

III AFFECTATION DU RESULTAT

11/ Total du titre au compte 1068	0€
12/ Résultat de fonctionnement (à reporter ligne 002) -	1 567.41€

LOGEMENTS

Le Conseil Municipal sous la présidence du **Maire Vincent GEOFFROID** délibérant sur le compte de gestion du budget LOGEMENTS 2024 :

- **Adopte le compte de gestion dressé par M. Fabrice LECHEVALIER, Trésorier, sans observation ni réserve.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Monsieur VALADE Robert**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 du budget LOGEMENTS après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « LOGEMENTS », lequel se résume ainsi en euros:**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés		169 965.20	19 044.86		19 044.86	169 965.20
Opérations de l'exercice	38 868.43	41 942.22	11 873.14	19 044.86	50 741.57	60 987.08
Totaux	38 868.43	211 907.42	30 918.00	19 044.86	69 786.43	230 952.28
Résultats de clôture		173 038.99	11 873.14			161 165.85
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	38 868.43	211 907.42	30 918.00	19 044.86	69 786.43	230 952.28
Résultats définitifs		173 038.99	11 873.14			161 165.85

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur Le Maire annonce les résultats de clôture de l'exercice 2024 du budget Logements et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2025 comme suit :

I/ FONCTIONNEMENT

1/ Résultat reporté (N-1)	169 965.20€
2/ Résultat de l'exercice	3 073.79€
3/ Situation nette au 31/12	173 038.99€

II/ INVESTISSEMENT

4/ Résultat reporté (N-1)	- 19 044.86 €
5/ Résultat de l'exercice	7 171.72€
6/ Situation nette au 31/12	- 11 873.14€

(à reporter ligne 001 du budget d'investissement)

7/ Solde des restes à réaliser	0.00€
8/Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser	- 11 873.14€

II AFFECTATION DU RESULTAT

(à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)

09/ Obligatoire pour le montant du déficit d'investissement

10/ Facultative au-delà du déficit d'inv. constaté

11/ **Total du titre au compte 1068** **11 873.14€**

12/ **Résultat de fonctionnement** **161 165.85€**

(à reporter ligne 002)

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal sous la présidence du **Maire Vincent GEOFFROID** délibérant sur le compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL 2024 :

- **Adopte le compte de gestion dressé par M. LECHEVALIER Fabrice, Trésorier, sans observation ni réserve.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **VALADE Robert**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2024 du budget PRINCIPAL de la Commune de COLY-SAINT-AMAND**, dressé par **Monsieur Vincent GEOFFROID, Maire délégué de l'ancienne Commune de SAINT-AMAND DE COLY et Maire de la Commune nouvelle COLY-SAINT-AMAND**, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif (dans lequel précise-t-il le report de l'année N-1 est bien 265 907.34€ comme indiqué dans les délibérations 2024 mais qui a été saisi avec 0.10€ de trop par erreur au moment de la saisie du budget) du budget principal, lequel se résume ainsi en euros:**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés			265 907.34		265 907.34	
Opérations de l'exercice	821 081.31	850 062.51	584 517.25	447 464.16	1 405 598.56	1 297 526.67
Totaux	821 081.31	850 062.51	850 424.59	447 464.16	1 671 505.90	1 297 526.67
Résultats de clôture		28 981.20	402 960.43		373 979.23	
Restes à réaliser			22 200.00	482 897.21	22 000	482 897.21
Totaux cumulés	821 081.31	850 062.51	872 624.59	930 361.37	1 693 705.90	1 780 423.88
Résultats définitifs		28 981.20		57 736.78		86 717.98

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur Le Maire annonce les résultats à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal et propose l'affectation suivante :

I/ FONCTIONNEMENT

1/ Résultat reporté (N-1) 0 €

2/ Résultat de l'exercice 28 981.20€

3/ Situation nette au 31/12 28 981.20€

II/ INVESTISSEMENT

4/ Résultat reporté (N-1) - 265 907.34€

5/ Résultat de l'exercice - 137 053.09€

6/ Situation nette au 31/12	- 402 960.43€
(à reporter ligne 001 du budget d'investissement	
7/ Restes à réaliser recettes	482 897.21€
8/ restes à réaliser dépenses	22 200.00€
9/ Solde des restes à réaliser	
10/Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser	- 57 736.58€
 III AFFECTATION DU RESULTAT	
(à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)	
11/ Obligatoire pour le montant du déficit d'investissement	
12/ Facultative au-delà du déficit d'inv. constaté	
13/ Total du titre au compte 1068	0.00€
14/ Résultat de fonctionnement	28 981.20€
(à reporter ligne 002)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Décide d'affecter** les résultats 2024 sur le budget principal 2025 selon la proposition faite par le Maire ci-dessus.

5/ Divers

- Le Conseil Municipal donne son accord au Maire pour demander des subventions à l'ADEME et au LEADER pour le projet d'une aire d'accueil vélo sur la commune.

3/ Ouverture spéciale de crédits pour pouvoir payer des factures d'investissement avant le vote du budget 2025

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour pouvoir régler des factures d'investissement avant le vote du budget sans restes à réaliser il convient de procéder à une ouverture spéciale de crédits, aussi afin de pouvoir mandater les factures suivantes il convient d'ouvrir les crédits nécessaires :

- Facture DGD Lot 2 TC4 Dagand Atlantique/Patrimoine Authier : 17 964.20€ pour l'entreprise DAGAND et 15 580.62€ pour l'entreprise Patrimoine Authier
- Facture DGD Lot 2 TC5 Dagand Atlantique/ Patrimoine Authier : 35 485.71€ pour l'entreprise Dagand et 8 206.15 €
- Facture 4 de l'entreprise DEJANTE pour 6 719.52€
- Facture 4615 de l'entreprise ESPIBOIS pour 19 571.16€
- Avis de somme à payer du notaire pour le paiement de l'usufruit du bâtiment de M. Lacoste pour 5 500€
- Avis de sommes à payer pour l'usufruit de la parcelle ZC 101 de 19 650.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Décide** d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des factures détaillées ci-dessus au chapitre 23 pour 103 527.36€ et au chapitre 21 pour les usufruits pour 25 150.00€

4/ Renouveaulement de la ligne de trésorerie

Le Conseil réaffirme la délibération suivante évoquée mais pas formalisée en février :

M. GEOFFROID Vincent rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de COLY-SAINT-AMAND, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€

Le Conseil Municipal de Coly-Saint-Amand, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	100 000€
Durée maximum	364 jours à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 3.44 % l'an
Base de calcul	30 / 360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	26/03/2025
Garantie	Néant
Commission d'engagement	200 €, soit 0.2 % du Montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.210 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

5/ Divers suite

- Avancement de grades pour deux agents : Josiane Ravidat et Annick Deparis :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le conseil Municipal le 03/07/2024

Vu la proposition d'avancement de grade des tableaux envoyés par le CDG 24 pour 2025,

Le Maire propose de fermer le poste d'adjoint technique territorial pour 28h00 sur lequel était affectée Mme Ravidat Josiane et d'ouvrir le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de 28h00 par semaine sur lequel Mme Ravidat Josiane est affectée avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2025.

Le Maire propose de fermer le grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe pour 35h/semaine sur lequel est affectée Mme DEPARIS Annick et d'ouvrir le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe de 35h00/semaine à compter du 01^{er} mai 2025 Le Maire souligne la nécessité de remettre à jour le tableau du personnel.

Après en avoir délibéré,
DECIDE :

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

EMPLOIS	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIFS	CADRE D'EMPLOI	FONCTIONS
<p><u>Cadre emploi Adjoint administratif :</u></p> <p>Adjoint Administratif principal de 2^{ème} Classe :</p> <p>Adjoint administratif principal de 1^{ème} classe :</p>	<p>32h00/35h00</p> <p>35h00/35h00</p>	<p>1</p> <p>1</p>	<p>- Secrétaire de mairie</p> <p>- Adjoint administratifs</p>	<p>- Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal</p> <p>- Finances</p> <p>- Accueil</p> <p>- urbanisme</p> <p>- Etat civil</p> <p>- Elections</p>
<p><u>Cadre emploi des Adjoints techniques :</u></p> <p>Agent technique</p>	<p>35h00/35h00</p>	<p>1</p>	<p>Adjoint technique</p>	<p>-Entretien des voies</p> <p>-Nettoyage du cimetière</p> <p>-Nettoyage des bâtiments</p> <p>- Espaces verts</p> <p>-ramassage scolaire</p>
<p><u>Cadre emploi des Adjoints techniques :</u></p> <p>Dont Adjoint technique 2^{ème} classe :</p>	<p>35h00/35h00</p>	<p>1</p>	<p>Adjoint technique</p>	<p>- ramassage scolaire</p> <p>- Entretien des voies</p> <p>- Entretien des véhicules</p> <p>- Entretien bâtiments</p> <p>- Espaces verts</p>
<p><u>Cadre emploi des Adjoints techniques :</u></p> <p>Dont Adjoint technique de 2^{ème} classe :</p>	<p>8h00/35h00</p>	<p>1</p>	<p>Adjoint technique</p>	<p>- accompagnateur</p> <p>- entretien des bâtiments communaux</p> <p>- service de repas</p>
<p><u>Cadre emploi des adjoints techniques :</u></p> <p>Adjoint technique principal de 1^{ème} classe :</p>	<p>28h51/35h00</p>	<p>1</p>	<p>Adjoint technique</p>	<p>-cuisinier</p> <p>-entretien des bâtiments communaux</p> <p>-espaces verts</p> <p>-états des lieux</p>
<p><u>Cadre emploi des Adjoints techniques :</u></p> <p>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe :</p>	<p>28h00/35h00</p>	<p>1</p>	<p>Adjoint technique</p>	<p>- accompagnateur</p> <p>- entretien des bâtiments communaux</p> <p>- service de repas</p> <p>- préparation de salles pour évènements</p>
<p><u>Cadre emploi des Adjoints techniques :</u></p> <p>Adjoint technique 2^{ème} classe :</p>	<p>35h00/35h00</p>	<p>1</p>	<p>Adjoint technique</p>	<p>- Entretien des voies réseaux et chemins</p> <p>- Entretien des véhicules</p> <p>- Entretien bâtiments</p> <p>- Espaces verts</p>

<u>Cadre emploi des Adjoints techniques :</u>				
Dont agent de maîtrise :	18h17	1	Adjoint technique	-Assistance de la maitresse de maternelle - surveillance de la cour
Dont adjoint technique 2 ^{ème} classe :	21h00	1	Adjoint technique	-aide à la cantine -accompagnement
<u>Cadre emploi des adjoints techniques :</u>				
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	17h30	1	Adjoint technique	-Entretien espaces verts -Entretien réseaux et chemins -Entretien bâtiments communaux
<u>Cadre emploi des adjoints techniques :</u>				
Agent de maîtrise	21h52	1	Adjoint technique	-Second de cuisine -Entretien de la cuisine et salle de repas -Accompagnement bus

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Rappel des journées de commémoration :

Le 19 mars et le 31 mars qui aura lieu le le 29 mars (le samedi le plus proche)

- Le Maire rappelle les évènements prévus sur le mois de mars.
- Un compteur d'oiseaux a été installé à Coly dans le pré de Jean-Baptiste Cessac pour deux mois
- La coopérative scolaire propose une vente fleurs et de plans de légumes.
- Réflexion autour de la fusion probable du SICTOM et du SMD3
- Rappel de la commission finances le 19 mars à 16h00.
- Les colis pour les plus de 65 ans inscrits sur les listes électorales ou résidents permanents sur la commune qui ne sont pas venus au repas va se faire en fin de mois.
- Besoins de travaux à la maison du Peuch.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

OBSERVATIONS

Le Maire,

Signatures du Conseil

V. GEOFFROID